



Monsieur le Président

Communauté Urbaine de Bordeaux
Esplanade Charles de Gaulle
33076 Bordeaux Cedex

Le Haillan, lundi 8 septembre 2014

Objet : infrastructures routières et de transports en commun sur Aéroparc

Monsieur le Président,

Nous voudrions attirer votre attention sur le sous-dimensionnement des infrastructures routières et de transports en commun sur ce parc technologique, dédié à l'aéronautique et au spatial, dont la Communauté Urbaine de Bordeaux est un des partenaires majeurs aux côtés du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde et des villes de Mérignac, Saint-Médard, du Haillan, de Martignas, des industriels et des acteurs économiques et sociaux concernés.

Ce manque d'infrastructures routières et cheminements doux provoquent des tensions en terme de durée de trajet, de concentration et de problématiques environnementales (embouteillages, émissions de CO2 et de polluants)

Comme vous le savez le 20 avril 2013, le groupe THALES a décidé de rassembler ses 2000 salariés girondins sur un même site à l'Aéroparc de Mérignac. Cette opération engage un investissement de 200 millions d'euros. Le projet doit être concrétisé à l'horizon 2016-2017.

Martignas-sur-Jalles, ville de 7 346 habitants est devenue officiellement, lundi 1^{er} juillet 2013, la 28^{ème} commune, membre de la CUB.
Les premiers avantages de l'intégration communautaire est la mise en service

de la liane 11 du réseau TBC en alternance avec LE HAILLAN 5 chemins.

A ce titre nous avons d'ores et déjà signalé aux maires de Mérignac et du Haillan que le cadencement de la liane 11, Le Haillan 5 chemins ne correspond pas aux horaires d'embauche et de débauche des salariés.

En effet, c'est un bassin d'emploi de plus de 21 500 salariés, composé de grands établissements du secteur aéronautique, HERAKLES, DASSAULT, THALES, SOGERMA, SABENA TECHNICS, CATHERINEAU, COMPOSITE AQUITAINE à Salaunes, ASTRIUM à Saint-Médard, la BA 106 avec plus de 3000 personnels, civils et militaires.

A cela s'ajoute une multitude de PME, sous-traitantes de ces donneurs d'ordre ou dans d'autres champs professionnels.

Ces établissements et les PME/PMI accueillent aussi des salariés handicapés, des stagiaires écoles, apprentis niveau V, certains n'ont pas le permis de conduire, ne sont pas autonomes, il faut garantir à tous, le droit à l'accès à l'emploi.

Dans le cadre du contrat de co-développement, conclu avec la commune de Mérignac (opération « Aéroport- Déviation de l'avenue Marcel Dassault), l'objectif est la réalisation d'une voie nouvelle, comprenant la déviation de l'avenue Marcel DASSAULT, assurant une liaison entre le giratoire des girondins à l'ouest et le chemin du vert castel à l'est de ladite voie. Cette opération permettra une amélioration des conditions de déplacement sur un secteur qui connaît de fréquentes saturations de trafics et d'augmenter le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes, par la création de cheminements doux.

Dans le cadre de l'opération « Aéroport- Boulevard Technologique », l'objectif est la réalisation d'un aménagement de voirie, concernant l'avenue Toussaint Catros au Haillan et l'avenue du Phare à Mérignac. Ce projet intègre des modes doux en site propre (piétons, cyclistes) et la possibilité de mise en place d'un Transport en Commun en Site Propre (T.C.S.P.), afin d'améliorer la desserte du secteur et la sécurité des piétons et vélos. L'avenue Toussaint Catros (Le Haillan) et l'avenue du Phare (Mérignac) constituent également un axe de circulation amené à se développer pour le bon fonctionnement des entreprises mais aussi pour rendre lisible un itinéraire Nord-Sud.

Pour ce bassin d'emploi, il devient nécessaire, dès à présent, de mettre en place un Transport en Commun en Site Propre (T.C.S.P.) sur la nouvelle voie Martignas-Mérignac, jusqu'au rond-point SOGERMA, SABENA TECHNICS, IMA Bordeaux4. C'est un impératif pour désengorger le trafic routier, inciter les salariés aux transports en commun et assurer le cadencement.

Il en sera de même concernant l'avenue Toussaint Catros au Haillan et l'avenue du Phare à Mérignac.

Il faut considérer la réalisation de l'aménagement de la voirie, concernant l'avenue Toussaint Catros au Haillan et l'avenue du Phare à Mérignac comme

« une grande allée métropolitaine (GAM) ».

Alors qu'il y a de plus en plus, semble-t-il la volonté de mener une politique d'environnement durable, vous l'avez bien noté lors du Grenelle de la mobilité, il y a eu une déresponsabilisation des employeurs en matière de déplacement des salariés. La thématique des trajets domicile-travail n'ayant jamais suscité un intérêt majeur.

De plus la flexibilité accrue conduit à de nouveaux horaires, à de nouveaux déplacements : RTT, recours à l'intérim, travail en 2x8, travail de nuit, journée coupée et par conséquent à une augmentation et une complexification des trajets quotidiens qui engendrent du stress et des risques accoutumés.

Le trajet domicile-travail se fragmente, se complexifie, intègre la dépose des enfants à l'école, à la crèche qui est un manque crucial sur ce bassin d'emploi. Il n'y a pas de vision stratégique globale sur ce bassin d'emploi et il s'applique des mesures inefficaces, fragmentaires voire antagonistes.

Il faudrait créer un réseau performant de transport collectif, offrant une qualité de service élevée (vitesse, fréquence, fiabilité, capacité) dans cette zone d'activité en liaison avec la gare et l'aéroport.

En ce sens nous vous proposons une démarche globale, la mise en place d'un plan de déplacement inter-entreprises.

Dans un premier temps, il serait souhaitable d'élaborer la cartographie des lieux de résidence. Ce travail, co-animé par l'ADEME, la CCI, la CUB et le BAAS, permettrait d'interroger et d'intéresser les nombreuses PME/PMI dont les employeurs conscients de l'intérêt d'être vigilants vis-à-vis des risques psychosociaux au sens large, seront preneurs de toute démarche d'accompagnement et les salariés des grands établissements sur les déplacements trajets domicile-travail et les déplacements professionnels.

L'objectif est de répondre vous l'aurez compris aux besoins des salariés de ce bassin d'emploi mais aussi de ceux qui ont à se déplacer sur Bordeaux en réduisant la pénibilité du transport pour les salariés, la congestion aux heures d'embauche et de débauche et en décourageant le recours à la voiture solo, par les transports CUB et TransGironde.

Nous tenons à vous signaler la situation actuelle :

Le rond-point des 5 chemins est à grand trafic, il n'y a qu'un seul passage piéton.

Les abords de l'avenue Marcel Dassault ne sont pas aménagés pour les piétons, le rond-point Marcel Dassault est classé à risque et hautement accidentogène.

A ce rond-point, il n'y a pas de passage pour piétons, cela augmente les risques pour les piétons qui se rendent avenue Jacqueline Auriol. Les abords de cette avenue ne sont pas aménagés, ni éclairés.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'aucun aménagement de sécurité n'est édifié rue

Toussaint Catros (absence de passages piétons, d'aménagement des abords, d'éclairage, de pistes cyclables). Cet état de fait est une source de danger importante pour les piétons et pour les cyclistes qui l'empruntent déjà.

Pour les déplacements à vélo, nous avons déjà interpellé vos services, pour vous informer de l'accidentologie insupportable dont sont victimes les usagers sur cette zone aéroportuaire. Nous tenons à votre disposition le nombre d'accidents et, surtout, le nombre de jours d'arrêts de travail.

Nous sollicitons :

- Une liaison par un Transport en Commun en Site Propre (T.C.S.P.) de la gare Pessac Alouette jusqu'au nouveau terminus de la ligne A du tram (*une étude est déjà en cours pour un T.C.S.P. de la gare de l'alouette vers l'aéroport de Bordeaux Mérignac*),
- La création d'un cheminement doux, séparé de la chaussée, pour augmenter la sécurité des piétons et des cyclistes, depuis le terminus du tram ligne A, station Magudas, avenue Magudas jusqu'au rond-point « cinq chemins »,
- La création d'un cheminement doux, séparé de la chaussée pour augmenter la sécurité des piétons et des cyclistes, avenue de Pagnot. Cela permettrait un itinéraire alternatif au réseau principal de voirie.
- La création d'un cheminement doux, séparé de la chaussée pour augmenter la sécurité des piétons et des cyclistes, avenue de l'Argonne, Mérignac Beutre pour un meilleur accès à la BA 106.
- La création d'un cheminement doux, séparé de la chaussée pour augmenter la sécurité des piétons et des cyclistes, rue de Venteille et la prolongation de la liane 11 vers le centre-ville de la commune Le Haillan.
- La mise à disposition de vélos électriques auprès des grandes entreprises.

Restant à votre disposition pour vous apporter les explications complémentaires que vous souhaiteriez.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sincères salutations.

Secrétaire Général
CFDT Métallurgie

USTM CGT

Président
CFTC Métallurgie

Président
CFE-CGC

Secrétaire Général
USM FO

Copies : Directeur établissement THALES Avionics
Directeur établissement HERACKLES Le Haillan
Directeur établissement HERACKLES Saint-Médard
Directeur établissement DASSAULT Mérignac
Directeur établissement DASSAULT Martignas
Directeur établissement SOGERMA
Directeur établissement SABENA TECHNICS
Madame la Députée
Monsieur le Député, Président Conseil Régional
Monsieur le Président CESER Aquitaine
Monsieur le Sénateur
Monsieur le Maire de Mérignac
Monsieur le Maire du Haillan
Monsieur le Maire de Saint Médard
Monsieur le Maire de Martignas

Fédération FGMM-CFDT
Fédération CGT
Fédération CFE-CGC
Fédération FO
Fédération CFTC